Commune de CHAMBOEUF

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 26/03/2024

(Application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12/12/2023,
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023
- Approuve à l'unanimité le compte administratif 2023
- Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,
- Approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2024
- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2024
- Approuve à l'unanimité la création d'un poste dans le cadre du dispositif PEC
- Approuve à deux voix contre et 16 voix pour la modification de la circulation sur la route du pont gavé à titre expérimental
- Désigne les délégués du conseil municipal au syndicat CES ST GALMIER
- Désigne les délégués du conseil municipal au CCAS (modification)
- Approuve à une voix contre et 17 voix pour les dossiers DUP et parcellaire Champvert
- Approuve à l'unanimité l'avenant 1 à la convention pour la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme
- Approuve la demande en vue d'obtenir le label jardin remarquable
- Approuve à l'unanimité la demande de suppression de deux emplacements réservés au PLU auprès de SEM
- Approuve à l'unanimité les devis pour les missions maitrise d'œuvre, CSPS, et contrôle technique pour la réhabilitation du bâtiment les Terres Rouges
- Approuve à l'unanimité le montant des loyers concernant le bâtiment les Terres Rouges
- Approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création d'une micro-crèche
- Approuve à l'unanimité le contrat CEC pour la maison de la rose
-

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le Maire,

André CHARBONNIER

Affiché et mis en ligne le 12/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 Mars 2024 N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN .
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

M. *le Maire* soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme la comptable SGC LOIRE SUD, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023.
Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	40 863,98 €	660 217,35 €	701 081,33 €
	Réalisations	802 221 ,89 €	1 332 441,10 €	2 134 662,99 €
	Total	843 086 ,87 €	1 992 658, 45 €	2 835 744,32 €
Dépenses	Déficit reporté	0 €	0 €	0 €
	Réalisations	1 020 257,21 €	1 002 737,66 €	2 022 994, 87 €
	Total	1 020 257, 21 €	1 002 737, 66 €	2 022 994 87 €
Résultat propre de l'exercice		- 218 035,35 €	329 703, 44 €	+ 111 668 ,09 €
Résultat de clôture		-177 171,34 €	989 920,79 €	812 749, 45 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 établi par Mesdames et Messieurs les receveurs municipaux du SGC LOIRE SUD.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

République Française
Département de la Loire

DCM 26 Mars 2024 N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	17

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Mr le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2023, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.
M. *Bernard FAURE* , élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2023 , dressé par M. André CHARBONNIER, maire.
M. *FAURE* , président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate que la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	1 332 441. 10 €	1 002 737 66 €	329 703 .44 €	660 217.35 €	989 920.79 €
	Section d'investissement	802 221.89 €	1020 257.21 €	-218 035.35 € €	40 863,98 €	-177 171.34 €
	Budget total	2 134 662,99 €	2 022 994.87 €	111 668.12 €	701 081. 33 €	812 749.45 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0€	0 €	0€	0€	0€
	Section d'investissement	1 168 439.41 €	1 192 608 €	€	€	-24 168,59 €
	Budget total	€	€	€	€	€
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		3 303 102. 40 €	3 215 602. 87 €	€	€	788 580. 86 €

Le résultat brut global de clôture 2023 du budget principal est donc de 812 749. 45 €. Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de 788 580. 86 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération du conseil municipal du 14/03/2023,

Vu les décisions modificatives n°1, 2, 3 et 4 approuvées respectivement par délibération du conseil municipal des 4/07/2023, 12/09/2023, 9/11/2023 et 12/12/2023,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune présenté par M. Le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. *FAURE*, président de séance,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 du budget principal

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

42043	commune de CHAMBOEUF	
Code INSEE	CHAMBOEUF	Dom 26/03/2024 N° 3.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDRE CHARBONNIER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 989 920,79 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES : Contre 0 Pour 17

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		329 703,44 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		660 217,35 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**989 920,79 €**
D Solde d'exécution d'investissement		-177 171,34 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-24 168,59 €
Besoin de financement F	=D+E	-201 339,93 €
AFFECTATION = C	=G+H	989 920,79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **G = au minimum, couverture du besoin de financement F**		201 339,93 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		788 580,86 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par ANDRE CHARBONNIER, Maire, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

la secrétaire

A le 26/03/2024 à Chamboeuf

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 Mars 2024 N°4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

Foncier Bâti = 31.30 %

Foncier non-bâti = 31.70 %

Taxe d'habitation = 9.50 %

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Approbation du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024 :

Le budget communal s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement = 1 972 020,86 €

Investissement= 2 470 278,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le budget communal de l'année 2024.
- Autorise Mr le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre , à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement = 7.5 %
  - Investissement = 7.5 %

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,

Marie GAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 32 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'entretien espaces verts et voirie
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail :32 h
- Rémunération : 1615 € brut mensuel,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'état et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'entretien espaces verts et voirie
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail :32 h
- Rémunération : 1615 € brut mensuel,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : circulation route du Pont gavé

Mr FAURE, adjoint, fait part du compte rendu de la commission voirie du 18 mars 2024, et notamment de l'état de la chaussée de la route du Pont Gavé.
La création du by-pass au carrefour avec la rue Schuman afin de limiter les eaux pluviales sur le secteur de la Richelande lors des forts épisodes pluvieux, la circulation de plus en plus importante aux heures de pointe, une structure de chaussée et une emprise non adaptées, font que le fossé se creuse dangereusement et commence à affouiller les fondations de la chaussée.
Une fissure longitudinale est en train d'apparaitre, signe d'une faiblesse de cette voie. Malgré le busage, l'enrochement et l'élargissement du fossé, n'ont pas permis d'apporter une solution satisfaisante et pérenne.
La commission voirie propose la fermeture de cette voie à titre expérimental sauf riverains à compter de la mi-avril ; le risque étant le report de la circulation sur le chemin de la Vareine.
Il est également proposé la mise en place d'un comptage des véhicules sur le chemin de la Vareine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à deux voix contre, 16 voix pour, accepte de fermer la route du Pont Gavé à la circulation à titre d'expérimentation

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal CES de ST GALMIER

Mr le Maire rappelle la délibération du 25/06/2020 n° 8, ainsi que la démission de Mme BARRIOL Blandine du conseil municipal en novembre 2023.
Mme BARRIOL était déléguée au syndicat du CES de ST GALMIER, il propose de désigner un nouveau délégué.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie la délibération du 25/06/2020 et désigne :

- Mme Claire CHATRE et Mme Marie GAILLARD, déléguées titulaires
- Mme Emmanuelle MONTERYMARD, déléguée suppléante.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM260322024_8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Délégués du Conseil Municipal au CCAS

Mr le Maire rappelle la délibération du 25/06/2020 n°5, et à la suite de la démission de Mme Barriol Blandine du conseil municipal, il propose de désigner un nouveau membre du conseil municipal au CCAS.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Mme Marie GAILLARD, déléguée du Conseil Municipal au CCAS en remplacement de Mme BARRIOL ;

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : DOSSIER DUP ET PARCELLAIRE CHAMPVERT

Mr le Maire rappelle la procédure DUP engagée pour le terrain des consorts Metton à Champvert. (délibération du 25/10/2022 n°6)

Le dossier DUP et le dossier parcellaire étant maintenant finalisés, Mr le Maire propose de les valider.

Après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des dossiers, le Conseil Municipal, à 1 voix contre et 17 voix pour :

- Approuve le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire pour la création d'un parking à proximité de l'espace sportif et de loisirs de Champvert,
- Autorise Mr le Maire à saisir Mr le préfet de la Loire afin qu'il diligente l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la DUP et parcellaire, étant entendu que la déclaration d'utilité publique devra être prononcée au bénéfice de la commune de CHAMBOEUF ;
- Autorise Mr le Maire à solliciter Mr le préfet de la Loire pour prononcer la déclaration d'Utilité Publique et la cessibilité à l'issue de l'enquête,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette procédure.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Avenant 1 convention pour la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme

Mr le Maire explique qu'en janvier 2022, St Etienne Métropole s'était dotée d'un logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme ; or, il s'est avéré (après un an d'utilisation) que ce logiciel ne répondait pas aux exigences d'instruction et rencontrait de nombreux dysfonctionnements.

Le 23 juin 2223, le bureau métropolitain a décidé de son remplacement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve cet avenant à la convention et autorise Mr le Maire à le signer
- Décide d'adhérer au niveau 2 de la plateforme ADS, avec les options : volet accessibilité des autorisations de travaux (AT) intégré ou non à un permis de construire, les certificats de conformité, les demandes d'autorisation d'enseigne, de pré-enseigne et de publicité

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Label Jardin remarquable

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 12/12/2023, l'assemblée avait délibéré sur la labellisation « Jardin remarquable » ; cette délibération ayant été omise, il convient d'en faire le rappel :

Ce label répond au souhait de faire connaître et de valoriser des parcs et jardins ouverts au public et particulièrement bien entretenus. Ce label d'État, attribué pour 5 ans renouvelables, répond à des critères d'exigence et de qualité sur la composition (organisation des espaces), l'intégration dans le site et la qualité des abords, les éléments remarquables (eau, fabriques, architectures végétales...), l'intérêt botanique, l'intérêt historique, l'accueil des publics et l'entretien dans le respect de la qualité environnementale. Il tient compte de la diversité des parcs et jardins et peut concerner des jardins petits ou étendus, historiques ou contemporains et de tous les styles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

-Approuve qu'une demande soit faite à la Préfecture de Région pour obtenir le label Jardin remarquable.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Emplacements réservés PLU

Mr le Maire rappelle le projet de la Sté Forez Projet Immo à l'emplacement de la ferme Bellon, située allée des Cyprès. Deux emplacements réservés avaient été prévus lors de l'élaboration du PLU ;

Mr le Maire propose à l'assemblée de solliciter St Etienne Métropole pour la suppression de ces emplacements réservés lors de la prochaine modification du PLU, puisqu'ils n'ont plus lieu d'être conformément à la convention signée avec Forez Projet Immo (convention annexée au permis de construire) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression de ces deux emplacements réservés, à demander à ST ETIENNE METROPOLE lors de la prochaine modification du PLU ;

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : réhabilitation bâtiment les Terres rouges - Mission maitrise d'œuvre, mission CSPS et contrôle technique

Mr le Maire rappelle la réhabilitation du bâtiment « les Terres Rouges » et la nécessité de signer un contrat de maitrise d'œuvre, et de contrats mission CSPS et contrôle technique.

Il fait part à l'assemblée des propositions d'honoraires du cabinet Bati Ingénierie et d'Alpes contrôles pour ces missions.

- Mission Maitrise d'œuvre - devis de Bati ingénierie pour un montant de 22 500 € HT
- Mission CSPS - devis Alpes contrôles pour un montant de 2060 € HT
- Mission Contrôle technique - devis Alpes contrôle pour un montant de 3 000 € HT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ces 3 devis pour un montant global de 27 560 € HT
- Autorise Mr le Maire à les signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Bâtiment les Terres rouges - montant des loyers

Mr le Maire explique au conseil Municipal qu'il convient de prévoir les montants des loyers pour les différentes locations du bâtiment les Terres rouges, à savoir :

- Le local restaurant
- L'appartement principal
- L'appartement de type F2

1. Il propose, concernant le restaurant d'établir un loyer progressif comme suit :

(A savoir que ce montant comprend la location du mobilier pour 200 € par mois, et la location de la licence 4 pour 100 € par mois)

- 3 premiers mois à 2300 € TTC (soit 2 000 € de loyer TTC et 300 € pour le mobilier et la licence 4)
- 3 mois suivants à 2 600 € TTC (soit 2 300 € de loyer TTC et 300 € pour le mobilier et la licence 4)
- Par la suite 2 800 € TTC ((soit 2 500 € de loyer TTC et 300 € pour le mobilier et la licence 4)

2. Concernant l'appartement principal, il propose un loyer de 1 000 € par mois

3. Concernant l'appartement de type F2, il propose un loyer de 680 € par mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces différentes propositions de loyers ;
- autorise Mr le Maire à signer les baux relatifs à ces locations, ainsi que tout document s'y référant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

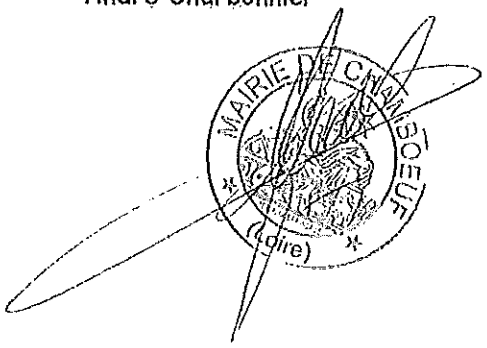

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création d'une micro crèche

Mr le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du financement de la micro-crèche, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Mr le Maire rappelle le montant de la réalisation qui s'élève à 495 800 €TTC, soit 413 166.67 €HT auxquels il convient d'ajouter les aménagements extérieurs pour un montant de 11 717.76 € TTC, soit 9764.80 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation de cette micro-crèche,
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant global de travaux de 422 931.47 €HT pour le financement de cette micro-crèche, au titre des services à la personne.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024

République Française
Département de la Loire

DCM 26 mars 2024 N°17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 26/03/2024

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	16
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 mars 2024 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA (arrivée à 19 h), Ludovic ANGENIEUX(arrivé à 19 h) , Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : , Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Karine BONNIE, et Virginie PERBET a donné pouvoir à Bertrand MANUGUERRA
Membres absents, excusés = Teddy CREPIN
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Marie GAILLARD

Objet : Contrat CEC pour la maison de la Rose

Mr le Maire propose l'embauche d'une hôtesse d'accueil pour la maison de la rose, pour une période de 6 mois, soit du 2 mai 2024 au 31 octobre 2024, dans le cadre d'un contrat PEC signé en partenariat avec le conseil départemental de la Loire.

Le poste serait créé pour une durée de 22 h hebdomadaires ; prise en charge de 60 % par le Département.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la création de cet emploi pour 22 h hebdomadaires à compter du 6 mai 2024 jusqu'au 31 octobre 2024, dans le cadre d'un contrat PEC
- Autorise Mr le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces à intervenir

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Marie GAILLARD

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20240326-DCM26032024_17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024